



Département
de l'économie

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

AVIS D'ENQUETE

Commune de Lausanne

Plan d'affectation cantonal n° 328
« Nouveau Parlement »

Conformément à l'article 73 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), le Département de l'économie soumet à l'enquête publique le plan d'affectation cantonal n° 328 "Nouveau Parlement".

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au greffe de la Commune de Lausanne

ainsi qu'auprès du Service du développement territorial (Place de la Riponne 10 - 1014 Lausanne)
du

du 3 mai au 1^{er} juin 2010

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé, au greffe de la Commune de Lausanne ou directement au Département de l'économie, dans le délai indiqué.

Service du développement
territorial